



DEMANDES DE SUBVENTION

La SFEDS a vocation à soutenir la recherche dix-huitièmiste

En ce sens, **dans la mesure de ses moyens**, elle accorde des subventions à des **événements scientifiques, sous certaines conditions**.

Elle **ne soutient pas les publications**, aussi bien collectives qu'individuelles.

Les **membres à jour de cotisation** peuvent demander une subvention pour des manifestations scientifiques portant en tout ou en partie sur le dix-huitième siècle en envoyant une **demande aux responsables de la trésorerie** (tresor@sfeds.fr et sfeds.tresorerie.adj@gmail.com).

Toutes les **demandes de financement** sont **discutées et votées par le Conseil d'administration**, qui se réunit en **janvier, juin et octobre**. Il est donc nécessaire d'**envoyer la demande en temps utile** pour qu'elle soit examinée.

Il est fortement recommandé de le faire **au moins six mois avant la manifestation scientifique concernée**.

Aucune demande a posteriori ne sera acceptée.

Il est aussi indispensable :

- de fournir un **argumentaire** et un **budget prévisionnel** (recettes/dépenses équilibrées)
- d'indiquer le **montant demandé** à la Sfeds
- d'**avoir publié l'appel à communication** (si colloque ou JE) sur le **site de la SFEDS** (<https://sfeds.fr/appels/>) et/ou dans le **Bulletin trimestriel** (bulletin@sfeds.fr).
- de s'engager à faire apparaître le **logo** de la société sur les programmes et les affiches de la manifestation
- de fournir un **compte-rendu** de cette dernière pour **publication dans le Bulletin trimestriel**. Ce dernier ne sera a priori **pas rédigé par un des organisateurs** de la manifestation. Il comptera entre 6000 à 10000 signes, espaces incluses (selon l'étendue de l'événement). Si l'événement ne porte qu'en partie sur le 18^e siècle, le compte rendu ne s'intéressera qu'à cette période.

Le montant du financement est décidé *in fine* par le CA.